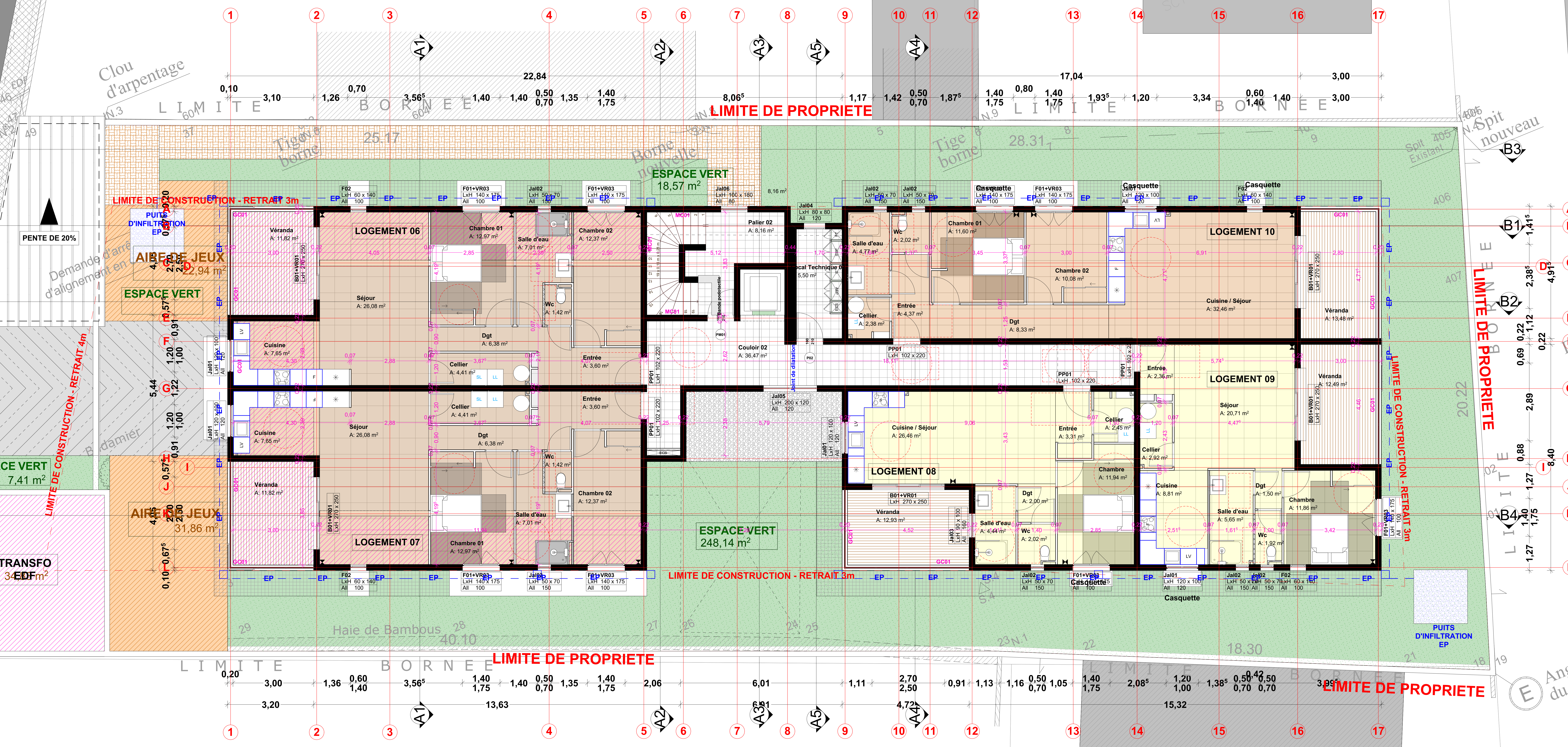


Les documents produits ou transmis à l'issue des différentes phases demeurent la pleine propriété de Céline DESRAME, Architecte. Le maître d'ouvrage est informé que les honoraires seront révisés pour tenir compte de toutes modifications du programme. L'architecte est assurée contre les conséquences pécuniaires de ses responsabilités professionnelles. Il est demandé au maître d'ouvrage de réaliser les études de sol et de perméabilité au moment des diverses phases d'étude. Une Demande d'Urbanisme pour cette construction est OBLIGATOIRE.



DO-289  
Prop: TOSSAM Hygin Georget

Application graphique cadastrale  
ATTENTION BROSSE DU CADASTRE SANS ADAPTATION  
NE EST DONNÉE A TITRE INDICATIF  
NE PERMET PAS DE DÉTERMINER UNE LIMITE BORNEE.

DO-288  
LES COPROPRIETAIRES  
DE LA RESIDENCE ARYMAR

**RESIDENCE "AZKENA"**  
Réalisation d'un collectif de 15 logements  
4 rue de La République 97410 Saint Pierre

PHASE : DCE  
Références : 2022-1239  
Date : 10/10/2023

REALISATION D'UN COLLECTIF  
Plan du R+2  
PRO 01-02

MAITRE D'OUVRAGE :  
CRB PROMOTIONS IMMOBILIERES  
Groupe Sabre  
40, rue du Suffren  
97410 Saint-Pierre

MAITRE D'OEUVRE  
DCA  
DCA  
40, rue du Suffren  
97410 Saint-Pierre

Indice	Designation	Date